

Un appel à projet pour augmenter le nombre de logements d'urgence

Le gouvernement fédéral a pris la décision de développer pour la cinquième année consécutive une initiative supplémentaire dans la réalisation du droit fondamental au logement, dans laquelle la prévention du sans-abrisme est centrale. Dans la répartition des bénéfices de la Loterie Nationale 2011, un budget supplémentaire de 2.311.280 € a été réservé pour augmenter le nombre de logements d'urgence en Belgique. Ce budget s'ajoutera aux moyens encore disponibles des précédents appels à projets.

Cet appel à projets est exclusivement réservé aux CPAS belges qui souhaitent augmenter le nombre de logements d'urgence dans leur commune étant donné que ce sont eux qui sont confrontés aux demandes urgentes de logement. Cependant, contrairement à l'appel précédent, les CPAS peuvent soumettre plus d'un projet, en ce compris pour des logements qui sont déjà utilisés comme logement d'urgence qui n'ont pas eu par le passé de subventions de la Loterie Nationale. L'objectif de cet appel à projet est d'augmenter le nombre de logements d'urgence de qualité en Belgique, en offrant aux CPAS les moyens financiers nécessaires pour rénover, réhabiliter, transformer, aménager et/ou équiper des bâtiments affectés à cet usage. Un “logement d'urgence” est un logement que le CPAS loue pour une courte période à des personnes qui se trouvent dans une situation de besoin (logement insalubre, avis d'expulsion, conflit familial, incendie...). Le contrat de location est conclu pour un maximum de 4 mois, et peut être prolongé une fois.

Un CPAS peut obtenir les subsides suivants :

- maximum 37.500 € pour des travaux de rénovation, de réhabilitation ou de transformation ayant pour but d'augmenter le nombre de logement(s) d'urgence
- maximum 18.750 € pour l'aménagement et l'équipement de ce(s) logement(s) d'urgence

Ces subsides peuvent être cumulés, mais chaque CPAS ne peut bénéficier que d'un subside total de 56.250 € par an par logement.

L'affectation du subside doit permettre:

- de mettre le(s) logement(s) en conformité avec les normes de salubrité et de sécurité applicables aux logements destinés à l'hébergement de personnes, telles que définies dans les législations régionales;
- d'améliorer les performances énergétiques du(des) logement(s) d'urgence, après l'exécution des travaux nécessaires;
- d'équiper complètement le(s) logement(s) d'urgence avec tout le nécessaire pour assurer un accueil de qualité.

Pour entrer en considération pour un subside, le CPAS doit satisfaire aux conditions suivantes:

- Etre propriétaire du ou des logement(s) d'urgence ou disposer d'une emphytéose de longue durée.
- S'engager à affecter le logement comme logement d'urgence pendant 9 ans au moins.
- Louer le logement aux mêmes personnes pour une période de 8 mois maximum (convention d'occupation précaire de 4 mois, renouvelable 1 seule fois).
- Prévoir l'accompagnement nécessaire et adapté aux occupants dans leur recherche d'une solution durable à leur situation de logement.

LE FAX *Santé Communes*



Réseau de mandataires “ Vers des politiques communales de santé ”

Réalisé par le Service communautaire de promotion de la santé-asbl Question Santé, avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Tél. : 02.512.41.74 - Fax : 02.512.54.36 - Contact : info@questionsante.org - Internet : <http://www.questionsante.org>
Editeur responsable : P. Trefois, 72, rue du Viaduc, 1050 Bruxelles

Les travaux ne peuvent avoir débuté avant la notification de la décision d’octroi de la subvention, et tous les justificatifs doivent être rentrés à la Loterie Nationale dans un délai de deux ans à compter de l’entrée en vigueur de l’arrêté ministériel qui officialisera l’octroi de la subvention.

Les logements qui sont déjà utilisés comme logements à finalité sociale, ainsi que les logements qui ont déjà été subsidiés par la Loterie nationale ne peuvent pas entrer en considération pour cet appel à projets.

Il n’existe pas de formulaire pré-imprimé pour introduire une demande. Le CPAS constitue lui-même un dossier de demande.

Le dossier de demande doit comporter au minimum les éléments suivants:

- Une brève description de la situation actuelle dans la commune en ce qui concerne l’accueil d’urgence de personnes se trouvant en situation de besoin.
- Une brève description du logement d’urgence que l’on souhaite créer, transformer ou équiper, avec entre autres les données suivantes: descriptif et situation du logement, public cible, modalité d’occupation, règlement intérieur, timing pour l’exécution des travaux, ...
- Budget du projet.
- Copie du titre de propriété ou de la convention d’emphytéose du ou des logement(s)

L’appel à projet

Le dossier de demande doit être adressé pour le 15 février 2011 au :
SPP Intégration Sociale - Service Politique de la Pauvreté
A l’attention de Fabrizio Leiva-Ovalle
Boulevard Roi Albert II 30
1000 Bruxelles
polar@mi-is.be

Pour plus d’information

SPP Intégration Sociale : 02-508 85 86 (du lundi au jeudi entre 8h30 et 16h30, ou le vendredi entre 8h30 et 16h00), ou question@mi-is.be.

Réseau de mandataires “ Vers des politiques communales de santé ”

Réalisé par le Service communautaire de promotion de la santé-asbl Question Santé, avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Tél. : 02.512.41.74 - Fax : 02.512.54.36 - Contact : info@questionsante.org - Internet : <http://www.questionsante.org>
Editeur responsable : P. Trefois, 72, rue du Viaduc, 1050 Bruxelles

FEVIA encourage les habitudes alimentaires saines et l'exercice physique

Le Fonds pour l'Alimentation et la Santé de la Fédération de l'Industrie Alimentaire récompense des projets en Belgique qui **encouragent l'adoption d'habitudes alimentaires saines et l'exercice physique en suffisance**. Dans le cadre de cette démarche, le fonds lance son **septième appel à projets**.

L'appel se concentre sur des projets durables existants, qui promeuvent des habitudes alimentaires saines et suffisamment d'exercice physique, au sein d'un milieu délimité en Belgique (école, village, ...). Les enfants et/ou les jeunes sont concernés par l'initiative élaborée de préférence en partenariat avec diverses organisations. Le projet susceptible d'être retenu présente des résultats de préférence mesurables et utilise des méthodes qui incitent au changement du comportement. Le projet doit aussi pouvoir être, moyennant quelques adaptations, repris ailleurs.

Cet appel vise les administrations communales, les CPAS et les écoles mais aussi les clubs sportifs, les associations de jeunes... Le projet proposé peut être débutant ou déjà en cours. Il doit promouvoir un style de vie sain aussi bien en matière d'alimentation que d'exercice physique, impliquer des jeunes et/ou enfants et être délimité à une région bien définie de Belgique (par exemple, une ou plusieurs communes, quartiers, écoles, communautés scolaires...)

Le Fonds pour l'Alimentation et la Santé de la Fédération de l'Industrie Alimentaire met à disposition 50.000 euros pour cet appel, chaque projet sélectionné reçoit un maximum de 5000 euros. Pour introduire une demande auprès du Fonds Fevia, **le dossier doit être rempli en ligne**. Afin de mieux structurer et préparer la demande, un document, le « Happy Body Project Coach » est disponible en ligne.

L'appel à projets

Timing

Lancement de l'appel: 21/10/2011

Date limite d'introduction des dossiers : 19/01/2012

Annonce de la sélection: 31/05/2012

Contact

Pour des informations générales:

Centre de contact : 070-233 065 ou proj@kbs-frb.be

Pour des informations spécifiques:

Sarah Reyn : 02-549 61 56 ou reyn.s@kbs-frb.be

Plus d'informations sur le site de la Fondation Roi Baudouin

<http://www.kbs-frb.be/>

« Des images pour accompagner les parents au quotidien » Deux outils destinés aux parents ayant peu accès à la langue française écrite

Professeur d’alphabétisation ou enseignant à des élèves primo-arrivants, association accueillant des adultes déficients intellectuels, médecin généraliste travaillant en maison médicale, puéricultrice dans les crèches, travailleur social des CPAS, infirmière scolaire, accueillante d’enfants à domicile, consultation néo-natale, sage-femme... De nombreux professionnels des secteurs sociaux, médicaux et éducatifs sont fréquemment confrontés à des personnes peu familiarisées avec le français écrit. La majorité des outils disponibles dans le secteur de l’éducation à la santé recourent à des textes écrits et sont peu accessibles voire inexploitable pour une partie du public, qu’il s’agisse de primo-arrivants, d’analphabètes ou même de personnes atteintes de déficience mentale.

Partant de ce constat, l’ONE qui a parmi ses missions l’accompagnement et le soutien à la parentalité, a développé un projet afin d’accompagner les parents n’ayant pas ou peu d’accès à la langue française écrite : « *Des images pour accompagner les parents au quotidien* ». Son objectif est de recourir à d’autres moyens que l’écriture afin de créer la relation et la communication entre les parents et les professionnels sur le thème de questions relatives à la petite enfance.

Pour accompagner ces parents mais aussi dans un esprit de prévention et de promotion à la santé, deux outils complémentaires ont donc été réalisés. Dans un premier temps, l’ONE a développé des fiches thématiques illustrées, soutenues par des mots-clés, abordant des sujets tels que la grossesse et la naissance, les soins quotidiens, le sommeil, l’alimentation, la sécurité et le développement de l’enfant, mais aussi les divers services offerts par l’ONE. Ces fiches sont disponibles pour tout intervenant de première ligne en contact avec des personnes analphabètes fonctionnelles, primo-arrivantes ou encore présentant un handicap. L’originalité inédite de ces fiches est qu’elles ont été élaborées en croisant non seulement le regard d’experts scientifiques et du terrain, mais également en tenant compte de l’avis de plusieurs groupes de témoins issus des différents publics cibles.

En 2011, un second outil, le film « GRANDIR », coproduction de l’ONE et de VIDEP asbl, a été réalisé et est, dès à présent, disponible pour tout professionnel en contact avec le public ciblé. Tandis que les fiches thématiques ont été volontairement orientées vers la pratique et le concret, le medium vidéo, lui, permet d’illustrer tout l’aspect affectif et relationnel des interactions parents/enfants. Sans parole et tout en image, « GRANDIR » tente de soutenir les parents dans leurs compétences parentales mais également le professionnel dans son rôle d’éducateur à la santé face à des parents qui ne maîtrisent pas toujours la langue véhiculaire.

Ce film aborde le développement de l’enfant, de sa naissance jusqu’à ses 3 ans. Il met en évidence l’enfant dans sa découverte, dans son exploration du monde et dans sa relation avec ses pairs. A travers le quotidien de treize familles, toutes culturellement et socialement différentes, nous observons des enfants et des parents grandir ensemble. Placer sous le signe de la bientraitance, ce film tente de montrer qu’il n’y a pas une manière de faire dans la relation avec son enfant et que grandir ensemble est un apprentissage permanent.

Ce DVD peut être visionné dans son intégralité, par chapitre ou par séquence. Il peut être utilisé lors d’une rencontre avec un parent, en individuel, ou avec un groupe, en collectif. Et aussi, pour lancer une discussion, pour répondre à un questionnement exprimé par le parent ou toute autre occasion qui représente un moment clé du soutien à la parentalité. Un carnet pédagogique a été réalisé afin de guider l’utilisateur de l’outil. Le souhait est de donner des pistes d’utilisation tout en laissant une grande part à la créativité.

LE FAX *Santé Communes*



Réseau de mandataires “ Vers des politiques communales de santé ”

Réalisé par le Service communautaire de promotion de la santé-asbl Question Santé, avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Tél. : 02.512.41.74 - Fax : 02.512.54.36 - Contact : info@questionsante.org - Internet : <http://www.questionsante.org>
Editeur responsable : P. Trefois, 72, rue du Viaduc, 1050 Bruxelles

Le DVD propose plusieurs séquences qui présentent des moments clés de la vie quotidienne de différentes familles. Jamais avec un regard critique, mais plutôt en s'attardant sur la relation parent-enfant. L'objectif est en effet que ces extraits servent de support d'échange entre parents (ou futurs parents) et professionnels sur le rôle de parent. Il s'agit d'illustrer la diversité, tout en prônant l'équité pour mieux communiquer sur la relation à l'enfant. Dans les contenus qu'il met en scène, cet outil constitue également un outil de promotion à la santé.

Le DVD se compose de cinq chapitres correspondant chacun à un moment particulier de la vie de l'enfant de 0 à 3 ans. Même si l'objectif est de situer la relation parent-enfant sur un continuum, l'outil s'articule autour de cinq grands chapitres :

- 1) Les premiers regards
- 2) L'enfant s'ouvre au monde qui l'entoure
- 3) L'enfant explore son environnement
- 4) L'enfant s'affirme et entre en relation avec les autres
- 5) Les premiers pas vers l'école.

La concrétisation de ces deux outils n'aurait pu se faire sans l'aide d'associations de première ligne en contacts étroits avec des personnes peu familiarisées avec la lecture en langue française ou de deuxième ligne ayant une expertise en éducation des adultes et promotion de la santé. Ces associations partenaires sont: ATD Quart Monde, La Bobine, Lire et Ecrire, CeRAIC, Collectif des femmes de Louvain-la-Neuve, Cultures & Santé, Kind en Gezin, Question Santé, Réseau wallon de lutte contre la pauvreté.

Pour vous procurer ces outils, il vous suffit de nous envoyer une demande motivée à l'adresse suivante : outilsonecera@one.be ou contactez Sylvianne Zaragoza au 02/542.13.84.

Si vous souhaitez être accompagné ou soutenu, individuellement ou collectivement, dans l'utilisation du DVD, un membre de la Direction Etudes et Stratégies de l'ONE est disponible. La demande d'accompagnement est à adresser à Tamara Pierno par courriel à l'adresse suivante : direction_etudes@one.be ou par téléphone au 02/542.14.14.

« Mômes en santé »

La santé en collectivité pour les enfants de 3 à 18 ans

Les enfants de 3 à 18 ans fréquentent un grand nombre de structures différentes : l'école, l'accueil extrascolaire, les écoles de devoirs, les centres de vacances, les mouvements de jeunesse, les maisons de jeunes, les centres de jeunes, des activités culturelles, sportives ou artistiques... Offrir un cadre sain et sécurisant, favorable à la santé et à l'épanouissement des enfants fait partie intégrante des préoccupations de tous ceux qui les accueillent lors d'activités collectives, que ce soit à l'école ou lors d'activités extra-scolaires et de loisirs (plaine de vacances, club sportif, école de devoirs, etc.).

Les intervenants de terrain, qu'ils soient professionnels ou bénévoles, sont en demande d'outils de référence pour pouvoir agir de façon adéquate face aux situations de santé rencontrées. Il existe une multitude de brochures ou de sites internet spécialisés à l'intention du personnel d'encadrement mais les messages qui s'y trouvent sont parfois différents, voire contradictoires selon la source d'informations. Difficile, dès lors, de s'y retrouver parmi toutes ces références souvent éparpillées, et pas forcément actualisées. A ce jour, il n'existait pas d'outil coordonné. « Mômes en Santé » entend combler cette lacune.

A l'initiative de l'ONE et de services de promotion de la santé à l'école, avec l'appui du Service communautaire de promotion de la santé Question Santé et le soutien financier de la ministre de la Fédération Wallonie Bruxelles, un large partenariat s'est constitué réunissant des représentants de la Commission de promotion de la santé à l'école, de la Fédération des écoles de Devoirs, du conseil supérieur des CPMS, de la Croix-Rouge de Belgique, de l'asbl Jeunesse & Santé, de l'asbl Résonance (anciennement ICC). C'est dire que « Mômes en santé, la santé en collectivité » est le fruit d'un large travail de concertation.

L'objectif était d'élaborer **un référentiel précis et cohérent concernant la santé en collectivité pour les enfants de 3 à 18 ans, qui puisse soutenir l'action des intervenants de terrain**. Les partenaires se sont réunis autour des questions de santé comme l'hygiène, l'environnement, la gestion des soins, la prise en charge des bosses et bobos, la gestion des maladies infectieuses, des allergies et l'accueil des enfants à besoins spécifiques.

« Mômes en Santé » situe d'abord le contexte légal dans lequel le personnel d'encadrement évolue et sa responsabilité vis-à-vis de la sécurité et du bien-être des enfants qui lui sont confiés. Il aborde aussi les différents volets de la promotion de la santé et de la prévention, en partant d'une série de principes généraux essentiels à respecter, par exemple en matière d'hygiène, de qualité de l'environnement ou encore d'alimentation. « Mômes en Santé » se penche ensuite sur des cas très concrets qu'une équipe d'animation peut être amenée à devoir gérer. Des chapitres spécifiques sont consacrés aux maladies infectieuses d'une part, par exemple la gastro-entérite ou la méningite à méningocoques, et aux allergies d'autre part.

Le référentiel « Mômes en santé » est téléchargeable gratuitement via le site :

www.momesensante.be

Il est également disponible sous format papier auprès du SCPS Question Santé asbl :

Question Santé asbl

Rue du Viaduc, 72

1050 Bruxelles

Tél : 02/512.41.74

Fax : 02/512.54.36

info@questionsante.org

www.questionsante.org

Ce projet a bénéficié du soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Des articles consacrés à la santé en accès libre pour votre journal communal

La Société Scientifique de Médecine Générale et l'asbl Question Santé mettent gratuitement à votre disposition les articles édités sur le site www.mongeneraliste.be. Vous pouvez ainsi les utiliser pour un journal communal, lettre d'information interne, une rubrique « santé » du site de votre commune, etc.

Quelles sont les conditions pour pouvoir les publier ?

1. Choisir un article sur le site (rubriques maladies, veiller à sa santé, le point sur) et adresser votre demande par mail à info@questionsante.org; vous recevrez le texte en format rtf
2. - Soit publier l'article dans son intégralité, avec la mention « avec l'autorisation de la SSMG et de Question Santé©. Plus d'informations sur le site www.mongeneraliste.be »
- Soit publier un extrait de l'article, avec la mention « Extrait d'un article publié sur le site www.mongeneraliste.be. Avec l'autorisation de la SSMG et de Question Santé© »
3. En cas de publication sur un site ou une lettre électronique, activer le lien www.mongeneraliste.be.
4. Envoyer un exemplaire à l'asbl Question Santé (sous forme pdf ou via un lien par adresse url ou par courrier postal).

**Un service gratuit, un accès facile à des articles validés scientifiquement.
Sur simple demande à info@questionsante.org**